

Conseil de l'IUFE
Brigitte Galliot, Présidente

Conseil de l'IUFE
Jeudi 19 décembre 2019 de 17h à 19h
Pavillon Mail, salle 234
Projet de PV

Membres présents

Mme Prof. Brigitte Galliot, vice-rectrice, Présidente de séance
Mme Prof. Isabelle Mili, directrice de l'IUFE
Mme Sophie Canellini, directrice-adjointe IUFE
Mme Céline Merad-Malinverni, représentante du DIP pour l'IUFE
Mme Prof Mireille Betrancourt, doyenne de la Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation
M. Prof Lorenz Baumer, en remplacement du Prof. Jan Blanc, Doyen de la Faculté des lettres
M. Prof. Martin Gander, vice-doyen de la faculté des sciences
M. Renato Bortolotti, directeur de l'organisation et de la planification de l'enseignement spécialisé (DOPES/OMP)
M. Andreas Müller, professeur en didactique des sciences IUFE, représentant la formation des enseignants du secondaire

Membres excusés

M. Prof Jan Blanc, doyen de la faculté des lettres
Thierry Dias– Recteur et professeur en didactique des mathématiques et sciences de l'éducation, HEP Vaud
Etienne Bertouille – Bureau de la FAMCO (EB)

Prise du procès-verbal :

Laurence Hofmann, modifié le 9 juillet 2020 par Julie Léonard à la demande des membres lors du Conseil du 25 juin 2020

Ordre du jour :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du projet de PV de la séance du 20 juin 2019
3. Informations de la Présidente
4. Rapport d'activité 2018-2019
5. Présentation du budget 2020
6. Divers

La présidente, la Vice-rectrice Madame Brigitte Galliot ouvre la séance à 17h00 et remercie l'ensemble des membres présents.

1. Approbation de l'ordre du Jour (OJ)

L'OJ est approuvé. Un point est annoncé en divers.

2. Approbation du procès-verbal (PV) de la séance du 20 juin 2019

Le PV est approuvé à l'unanimité.

3. Informations de la Présidente du Conseil

Retour sur la Commission CEDAF : Un rappel est donné au sujet de la création de cette Commission d'évaluation des dossiers d'admissibilité à la formation des enseignant-es du secondaire (CEDAF) et sur son objectif précis. La directive CEDAF qui a été présentée et adoptée par le Rectorat lors de sa séance du 18 novembre 2019, pourra être consultée sur le memento sous « Directive CEDAF Unige ». Elle entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2020 et sera présidée par l'un ou l'autre membre du Rectorat. La GESEM (Geneva School of Economics and Management) sera ajoutée à la composition des membres de la CEDAF.

4. Rapport d'activité

Point présenté par Madame Isabelle Mili, directrice de l'IUFE :

- Point Forensec

Réorganisation profonde de la Forensec permettant la mise en place d'une nouvelle structure opérationnelle qui fonctionne bien. Le bilan de rentrée 19/20 est positif.

Cette réorganisation a différentes incidences sur l'institut :

- Au niveau budgétaire

Des économies ont pu être réalisées, particulièrement au niveau du suivi des stages où le dispositif permet un encadrement à moindre coût, en diminuant le nombre de visites tout en demeurant adapté aux objectifs de formation à respecter.

- Au niveau des étudiant-es

Ces dernier-es bénéficient d'une nouvelle structure de fonctionnement plus adaptée à leur charge de travail, particulièrement sur la question des analyses de pratiques trop serrées, que les étudiant-es n'arrivaient pas à mettre en œuvre.

- Point Fep

Mise en œuvre de la FEP 2.0 à coût zéro, comprenant une lourdeur conséquente des dispositifs à changer.

L'augmentation du nombre de places de stages pour la rentrée 2020-21 est en suspens pour l'instant.

- Point Mesp

Reconnaissance du diplôme obtenue auprès de la CDIP.

- Au niveau politique

Des incertitudes demeurent encore à ce jour sur :

- La formation des enseignant-es, à savoir si celle-ci demeure ou non à l'IUFE, donc à l'université de Genève. Cette question est prépondérante sur les autres questions nécessitant une décision politique afin de permettre à l'institut la mise en œuvre d'une réforme s'inscrivant dans la durée.

- La formation en enseignement primaire, à savoir si celle-ci reste sur 4 ans ou sera dispensée sur 3 ans

L'IUFE est dans l'attente de décisions formelles des instances politiques.

L'OMP relève la forte pénurie d'enseignant-es spécialisé-es, qui s'est confirmée avec la rentrée 19-20 et qui engendre un impact certain sur la qualité des prestations fournies. La mise en place du DAS DomES (DAS dans le Domaine de l'Enseignement Spécialisé) a été prévue dans le but de qualifier une quarantaine d'enseignant-es, d'entente avec l'OMP. Ce DAS DomES a été mis en place pour pallier les effets d'une pénurie passée.

La direction de l'institut précise que seules 27 inscriptions ont eu lieu pour cette rentrée alors que la mise en place de ce dispositif DAS DomES a nécessité un travail conséquent et soutenu de la part de l'IUFE.

Il serait justifié que les employeurs mettent à disposition davantage de places de stages et que l'impact budgétaire puisse être pris en charge par le Département.

Le DIP est dans l'attente d'une prise de position politique manifeste sur les objets qui viennent d'être abordés afin de pouvoir établir une projection claire des différents besoins d'enseignant-es, accompagnée d'une projection budgétaire adaptée.

5. Présentation du budget

Point présenté par Madame Isabelle Mili, directrice de l'IUFE :

Les chiffres relatifs au budget 2020 sont commentés et certains points explicités :

La hausse du budget, liée à différents facteurs :

- L'augmentation du nombre d'étudiant-es qui se justifie par la fermeture en 2015 des inscriptions à la Forensec, suivie d'une non ouverture de toutes les disciplines.
- Le nombre de places de stages qui a doublé en 2016, doublant également le budget de la partie stages Forensec ;
- L'encadrement conséquent des stages (par les EDAC, FT et RF-DIR) qui impacte lourdement le budget ;
- L'augmentation des promotions qui ont été accordées à certain-es MER promu-es Professeur-es associé-es, ainsi qu'à certain-es Professeur-es associé-es promu-es Professeur-es ordinaires ;
- Le coût d'encadrement pour un stagiaire : il faut compter 2h de préparation pour 1 heure de prestation.

La Vice-rectrice rappelle que le Rectorat ne prend pas en compte les promotions dans le budget.

6. Divers

Point abordé par Madame Isabelle Mili :

Les conventions de partenariat avec les différentes facultés partenaires de l'IUFE pourraient être revues et achevées durant l'année 2020.

La séance est levée à 18h15.